

MANIFESTATIONS DE JUIN

- 14 : Les Mouettes Rieuses** « Repas des Années 80 » à 20h00 (Salle Polyvalente) 05 46 98 68 13
19 : Echappée Belle « Assemblée Générale » à 20h00 (Salle des Associations de la Mairie)
20 : Fête de l'école à 18h00 (Salle Polyvalente)
21 : Les Lapidiales « Fête de la Musique » à 18h00 (site des Lapidiales) 06 76 82 11 02
28 : Les Lapidiales « Journée Arabo Andalouse », toute la journée (site des Lapidiales) 06 76 82 11 02
29 : Appe Basket « Rando VTT Marche » à 8h00 (Salle Polyvalente) 06 86 41 44 64
20 : Robin du Coin « Assemblée Générale » à 20h00 (Salle Polyvalente) 06 82 96 68 98
 Avant première : **5 Juillet** : Concert Lyrique 20h30 à l'église de St Saturnin.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 | La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 | Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



* LE BADGE SERA DISTRIBUÉ LE 1er AVRIL DE CHAQUE ANNÉE ET REVÊTIRA LA FORME D'UN POISSON



Dans l'univers de la Médiathèque :

L'espace « **exposition** » dans la montée d'escaliers : emplacement ouvert aux artistes port d'envalois qui désirent dévoiler leurs créations accessibles à tout public.

L'espace « **lecture pour tous** » à l'étage : un grand choix de livres qui attendent patiemment ; les livres ne se lassent jamais d'être lus.

L'espace « **lecture pour tout-petits** » : un tapis volant prêt pour des aventures sidérantes, décollage sur invitation (1.2.3. Comptines en avril-mai et la Campagne en juin-juillet).

L'espace « **arts du cirque** » dans la salle d'exposition : panneaux et documents à découvrir de fin mai à début juillet pour voltiger en harmonie avec le projet de l'école

Franchissez la porte de l'univers... 05 46 91 87 86



Port d'Infos n°4



www.portdenvaux.fr

Avril 2014



3 DEPARTS : 3 MEDAILLES

J. Brière a reçu la médaille d'honneur « or » Régionale, Départementale et Communale lors de son départ en retraite.

J. Gaud a reçu la médaille d'honneur « or » Régionale, Départementale et Communale, remise par Philippe Marchand, ancien ministre et ami, pour 43 années passées au service de nos concitoyens.

J de Grailly a reçu la médaille d'honneur « vermeil », Régionale Départementale et Communale, pour ses 31 ans de vie municipale.



Aménagement floral à St James



LE MOT DU MAIRE

Au nom de l'ensemble de mes colistiers et en mon nom personnel, je remercie les Port d'Envalloises et les Port d'Envallois pour la confiance qu'ils nous ont témoignée lors des dernières élections en nous apportant un soutien franc et massif.

Cette confiance nous honore mais nous impose le devoir de mettre tout en œuvre pour répondre à l'attente de nos concitoyens en travaillant pour conforter nos acquis et améliorer ce qui peut l'être.

Notre équipe municipale, fortement renouvelée, est consciente des difficultés qui l'attendent avec des concours de l'État en baisse et des charges nouvelles à assumer notamment au niveau des Écoles.

Cette situation nous imposera d'être prudents dans nos choix, mais aussi créatifs et persuasifs pour poursuivre notre travail de mise en valeur de notre belle commune.

Nous sommes prêts pour relever ce challenge et à l'écoute de tous les Port d'Envallois quels qu'ils soient.

Sylvain Barraud.

HORAIRES D'OUVERTURES

LA POSTE : 05 46 93 78 96 du lundi au samedi 9h00 à 12h00

MAIRIE : 05 46 91 73 31 du mardi au samedi 9h00 à 12h00
mairie.portdenvaux@wanadoo.fr

MEDIATHEQUE : 05 46 91 87 86
10h00 à 12h30 mercredi, jeudi et samedi
16h30 à 19h00 mardi
14h30 à 18h00 mercredi
portdenvaux.médiathèque17@wanadoo.fr

MANIFESTATIONS D'AVRIL

- 06 : Bordeaux/Saintes : Epreuve cycliste (traversée de St James dans l'après-midi)
26 : Echappée Belle « Soirée Couscous » à 19h30 à la Salle Polyvalente - 05 46 98 05 84
27 : Anciens combattants « Repas » à 12h00 à la Salle des Fêtes - 05 46 91 72 82
27 : Club l'Automne « Repas » à midi Salle des Fêtes de Plassay - 05 46 91 70 69

LES ASSOCIATIONS EN BREF.....

ECHAPPEE BELLE : VENDREDI 9 MAI 2014, à la Salle Polyvalente de Port d'Envaux.
PROJET SPORT « La Convivialité et le bienfait du sport » : journée organisée par Nathalie PICOULET, animatrice et Présidente du Foyer Rural « Echappée Belle » pour l'obtention d'un certificat de Qualification Professionnel Animateur Loisirs Sportifs option AGEE « Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression ». Les Associations sportives port d'envalloises, les communes de Crazannes et de Port d'Envaux ainsi que l'école élémentaire de Crazannes y sont associées : Le matin, 3 animations : **TIR A L'ARC, TENNIS et LIA & STEP.**
L'après-midi : **BASKET, RUGBY et en fin d'après-midi RELAXATION et SOPHROLOGIE.**
Pour clôturer la Journée, un goûter sera offert aux participants.

Cœur de Saintonge RUGBY

La section de rugby à 5 Cœur de Saintonge Rugby de Port d'Envaux, organise sa rencontre annuelle le 17 mai 2014 à partir de 10h00, sur son stade. Cette discipline ouverte à tous, hommes et femmes à partir de 18 ans, licenciés ou non, se joue sans contact physique.

Animaux en divagation

Les chiens (ou chats) en divagation sur la Commune seront capturés et gardés temporairement dans le chenil communal, aux frais du propriétaire : 10€ par jour et transférés à la SPA de Saintes dès le 5ème jour. S'adresser à la Mairie 05 46 91 73 31 ou à notre Garde Champêtre 06 08 98 88 17

Afin d'apporter une réponse au problème de circulation sur la Chaussée Romaine en période de crue, il a été décidé de construire au droit de ladite chaussée - à gauche dans le sens St James - Taillebourg - une passerelle routière métallique. Les deux voies seront à sens unique ; l'actuelle permettra de se rendre vers Taillebourg, la passerelle d'en revenir. Afin de pallier les coûts de construction, un péage sera organisé dans le sens St James - Taillebourg (0,50€ le passage). Les Port d'Envaux pourront participer au financement de la passerelle si ils le désirent. Pour les Port d'Envaux, le droit de passage sera au maximum de 0,25€, mais, en fonction de leur participation éventuelle à la construction, une réduction, voire la gratuité, leur sera accordée. Tous les habitants du village seront dotés d'un badge spécifique.

(* voir plus loin les modalités d'obtention du badge).

Le « Club Jeunes » a posé la 1ère pierre de leur table de ping pong de plein air sur la place J. de Grailly



Printemps des Poètes : la place J. de Grailly au cœur des Arts.



Chasse à courre organisée par l'ACCA le 30 Mars



SECTEUR PAROISSIAL

HORAIRES DES MESSES

Dimanche : 10h30

AVRIL

- 06 : Crazannes
09 : St Porchaire (18h00)
13 : St Porchaire
18 : Saint Porchaire (18h00)
20 : Saint Porchaire
27 : Port d'Envaux

MAI

- 04 : Les Essards
11 : Geay
18 : Plassay
25 : St Porchaire
29 : Romegoux

JUIN

- 01 : Soullignottes
15 : St Porchaire
20 : Saint Porchaire
(1ère communion)
29 : Beurlay

Samedi : 18h30 à St Porchaire
Pont l'Abbé - Dimanche à 10h30.

Les principales infos....

* La devise nationale « Liberté, Egalité, Fraternité » a été installée sur le fronton de l'école élémentaire accompagnée des drapeaux européen et français. La Charte de la Laïcité et la Déclaration des Droits de l'Homme seront, elles-aussi, mises en valeur.

* Le Wifi, accessible au public, est disponible à la Mairie.

* Le dernier recensement effectué sur notre commune fait état d'environ 1150 port d'envalois. Le chiffre officiel sera communiqué fin 2014.

* Les subventions aux Associations ont été augmentées de 1%.

* La somme de 80 € a été allouée :

. aux associations caritatives : la Banque Alimentaire de Charente Maritime et Solcanpo de Saint Porchaire

. à l'Association Pérennis pour soutenir leurs actions en faveur de l'entretien et de la mise en valeur du Vallon du Bel Air,

. aux Ecoles de Musique (ARIDEM, ADMS et Conservatoire de Saintes) pour chaque élève mineur de la Commune.

* Après 34 ans passés dans notre mairie, Monsieur Jacky Brière a fait valoir ses droits à la retraite le 28 février. Nous lui souhaitons une très bonne retraite. Il est remplacé par Francine Rodriguez.

* Le canton n°19 comprend les communes suivantes : Balanzac, Beurlay, Crazannes, Ecurat, Les Essards, Geay, Nancras, Nieul-lès-Saintes, Plassay, Pont l'Abbé d'Arnoult, Port d'Envaux, Romegoux, Saint Georges des Côteaux, Saint-Porchaire, Saint Sulpice-d'Arnoult, Sainte-Gemme, Sainte-Radegonde, Soullignottes, Trizay, La Vallée. Saint-Porchaire reste le Chef-lieu de Canton.

* Les cartes d'identité sont valables 15 ans pour les personnes majeures. Les cartes délivrées à partir du 2 janvier 2004 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche à accomplir. Pour les mineurs, les cartes restent valables 10 ans.

* La boulangerie de Saint-James est à nouveau en fonction : Monsieur Arnaud Lalanne et son épouse, Maryline, en sont les nouveaux gérants. Nous leur souhaitons la bienvenue.

* Ouverture du « Point d'Orgue » le 15 avril en remplacement du Bistrot des Halles.



MANIFESTATIONS DE MAI

08 : Commémoration au monument aux morts à 11h45

11 : Mairie « Randonnée Municipale » Au fil de l'eau : sur 13 km, les pas des marcheurs suivront le cours des lavoirs de la commune. Départ à 9h00 du Pré Valade.

17 : Les Lapidiales « Assemblée Générale » à 17h00 site des Lapidiales - 06 76 82 11 02

Rugby « Tournoi » de 10h00 à 17h00, terrain de rugby - 06 82 39 82 43

23 : ACCA Chasse « Assemblée Générale » à 20h00 Salle des Fêtes

24 : Appe Basket : « Fête du Basket » à 20h00 à la Salle Polyvalente - 06 41 44 64 06

24 et 25 : Association Saintes Triathlon « Triathlon » passage à St James

25 : Fous Cavés « Brocante » Le Bourg - 06 64 45 24 98

FNACA : 19 Mars Hommage du canton



Bourse de l'Enfance : 23 mars



Zumba : le 7 Février par Echappée Belle



Stage multi-activités par la Raquette Port d'envalloise, dont une séance de tir à l'arc, avec la collaboration des Robins du Coin.





Bernard MOREAU
Les Vinets

Laurence PACAUD
Le Breuil

Jeannick GUILLOT
La Hte Pommeraie

Thierry GAYANT
Centre Bourg

Chantal WALLON-PELLO
St Saturnin

Mathieu BOURRIER
Moulin des Tombes

Yves CORNILLE
Le Peu

Fabrice CAZAVANT
Les Troquarts

Francis BORDET
La Bonaudrie

Marie NEVEUR
Les Coumaillauds

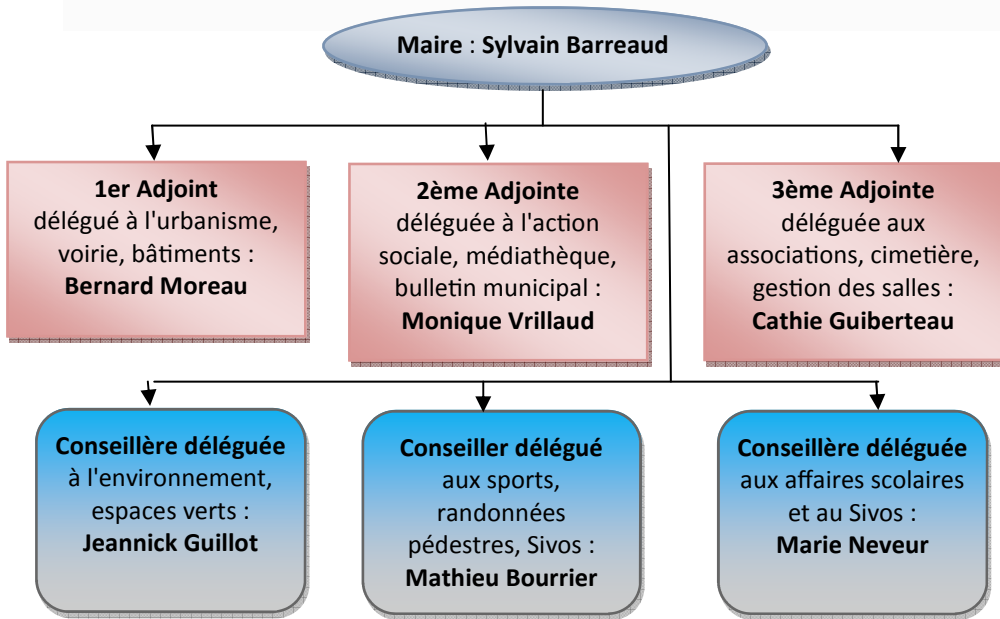
Emmanuelle PELTIER
Les Sauvâtres

Sylvain BARREAUD
St James

Cathie GUIBERTEAU
Les Chails

Monique VRILLAUD
Le Bourg

Alain TENENBAUM
St Saturnin



"Le Maire tient à préciser que la liste qu'il a eu le plaisir de conduire durant ces élections s'est placée dans une démarche totalement apolitique et ne se sent absolument pas engagé par le classement opéré par les services de l'Etat à son insu et sans aucune consultation préalable."

Délégués aux syndicats départementaux ou autres organismes:

- . **Communauté de Communes** : S.Barreaud, C.Guiberteau (T) M.Bourrier (S)
- . **Pays de Saintonge Romane** : S.Barreaud (T) A.Tenenbaum (S)
- . **CCAS** (Centre communal d'action sociale) : M.Vrillaud, M.Neveur, J.Guillot, C.Guiberteau, C.Wallon-Pello, J.Gaud
- . **CNAS** (Comité National d'Action Sociale) : C.Guiberteau
- . **Syndicat de voirie** : B.Moreau (T), Y.Cornille (S)
- . **Syndicat des eaux** : F.Bordet (T), B.Moreau (S)
- . **Syndicat d'électrification** : Y.Cornille (T), F.Bordet (S)
- . **SIVOS** (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) : S.Barreaud, M.Neveur, M.Bourrier
- . **Villages de Pierres & Eau**: S.Barreaud, M.Vrillaud
- . **Syndicat informatique** : M.Vrillaud (T), B.Moreau (S)

T (titulaire) S (suppléant)

Résultat des élections du 23 mars 2014 :

Inscrits : 865

Abstentions : 335

Votants : 530

Blancs/Nuls : 120

Exprimés : 410

« Liste Ensemble pour Port d'Envaux » = 410 voix

A propos de désherbage chimique : rappel

Le désherbage manuel ou mécanique ne permet pas toujours de venir à bout des herbes sur les espaces en dur ; le commerce propose en remplacement des désherbants chimiques dont leur utilisation n'est pas anodine pour l'utilisateur et l'environnement.

Des protections s'imposent : au minimum des mains (gants en nitrile), du visage et des pieds (chaussures imperméables). Le risque de transfert des substances actives vers les eaux de surfaces est très important sur des sols imperméables (enrobé, stabilisé calcaire..., terrain en pente) et sols proches de points d'eau.

L'eau que nous consommons provient d'un milieu naturel (nappe souterraine ou rivière). Elle est prélevée dans ce milieu par pompage et traitée dans une usine pour devenir « eau potable ». Les eaux polluées nécessitent des traitements supplémentaires coûteux pour tous.

Tous les cours d'eau suivis en région Poitou-Charentes, présentent une contamination à des degrés divers.

Points d'eau et fossés même à sec : attention !

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral (Impression couleur)

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000°. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



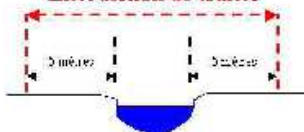
DANS LES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUIITS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000°.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



Interdiction de traiter



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.
EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

Interdiction de Traiter

